

« Nous, sylviculteurs, sommes forestiers, mais surtout producteurs de bois »

L'assemblée générale du Groupement des sylviculteurs du Vercors 4 Montagnes (GS4M), s'est tenue salle Saint-Donat, dernièrement, avec une bonne cinquantaine de participants.

La députée Marie-Noëlle Battistel a explicité la dernière "Loi d'Avenir" avec l'élaboration d'un Programme national de la forêt et du bois, soutenu par un Fond stratégique, et la création des Groupements d'intérêts économiques et environnementaux de la forêt (GIEEF).

La réglementation concernant le "Défi forêts" installée en 1999 va expirer, les sylviculteurs doivent défendre leurs intérêts en se concertant sur la Loi Montagne présentée il y a 30 ans par Jean Faure. Pierre Buisson puis Thomas Guillet, (respectivement président et vice-président de la CCMV), ont rappelé la mise en place d'un Plan pastoral de territoire et les dernières orientations concernant le gibier, sujet ensuite développé par Estelle Rapp, animatrice à la CCMV : installation de placettes répertoriées par GPS avec inventaire faunistique permettant d'influencer les quotas de chasse. « L'important est de bien recenser et de photographier les dégâts, et de remplir la fiche appropriée ».

Fut ensuite évoquée la vie du GS4M au travers de nombreuses réunions ou manifestations : avec le Parc au sujet de la cohabitation entre forestiers, agriculteurs et touristes, toutes celles concernant la gestion forestière par l'intermédiaire d'associations, les

actions menées en direction des enfants pour qu'ils connaissent mieux la forêt et la filière bois, et évidemment la Fête de la forêt de montagne en juin 2015, aux Montagnes de Lans.

Demain, seuls les bois certifiés se vendront

Le technicien Mathieu Delaygue a dressé un bilan de l'activité commerciale 2015, en baisse à cause de la conjoncture défavorable. Denis Pellissier a détaillé la fiscalité forestière. Et un guide du sylviculteur a été distribué.

Regrettant une certaine baisse des effectifs avec 175 adhésions, le président du GS4M, Daniel Bonnet, a incité l'assemblée à recruter des jeunes avant d'insister : « Nous sommes propriétaires forestiers, mais surtout producteurs de bois ». Il a rappelé quelques règles législatives : lors d'une vente, le droit de préférence pour les parcelles inférieures à 4 hectares, et l'obligation de s'assurer contre la tempête et l'incendie « car après 2017, l'État se désengagera totalement des dédommagements ». Il a également insisté sur quelques bases : l'importance des dessertes, la nécessité de se regrouper pour optimiser les ventes de bois et mieux gérer son patrimoine, et surtout de « produire plus en préservant mieux », afin d'accéder à une certification PEFC (standard d'exploitation de forêts durablement gérées), sachant que demain, seuls les bois certifiés se vendront.

J.T.



Une cinquantaine de sylviculteurs des Quatre montagnes et au-delà se sont réunis pendant trois heures en assemblée générale.

Un travail collectif

Le GS4M est en relation avec de nombreux autres groupements, associations et coopératives. Il a participé aux multiples réunions des présidents de groupements dans le cadre de l'UGDFI (Union des groupements pour le développement forestier en Isère). Daniel Bonnet a indiqué la reconduction du président Henri Gras et l'étendue de cette Union avec l'arrivée des trufficulteurs.

Par le biais de l'UGDFI les sylviculteurs reçoivent quatre fois par an le journal d'information Sylve 38.

Le conseil d'administration s'est réuni deux fois à

Saint-Nizier, après de nombreux conseils de gérance à propos de la distribution du guide, sa mise à jour, la Loi d'Avenir avec le droit de préférence, la gestion forestière par l'intermédiaire d'une Association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) ou d'une Association syndicale autorisée (ASA) ou d'un Groupement d'intérêt économique environnemental (GIEEF). Ce dernier regroupement, présenté par la coopérative Coforet, dont la demande a été réactualisée début 2016, n'a pu aboutir ayant eu un avis défavorable du conseil d'administration.



Le président Daniel Bonnet souligne l'importance des dessertes, routes et pistes forestières.